

RAPPORT N° 03/7-13
au Conseil Municipal

OBJET

**MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DU DOMAINE BANG
PROPOSEE PAR L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Domaine Bang, situé à Domenjod est protégé au titre des Monuments Historiques. Dans un souci d'adapter le périmètre de protection de cet ensemble patrimonial à la topographie et au paysage dans lequel il s'inscrit, l'Architecte des bâtiments de France propose à la Ville, dans le cadre du porter à connaissance communiqué par le Préfet, le périmètre de protection modifié ci-annexé.

Ce nouveau périmètre, institué selon les dispositions de l'article R.123-15 du Code de l'Urbanisme, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme en révision, puis soumis à l'enquête publique qui lui est afférente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION N° 03/7-13
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 19 décembre 2003

OBJET

**MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DU DOMAINE BANG
PROPOSEE PAR L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-13 présenté par le Maire, au nom de la Commission Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

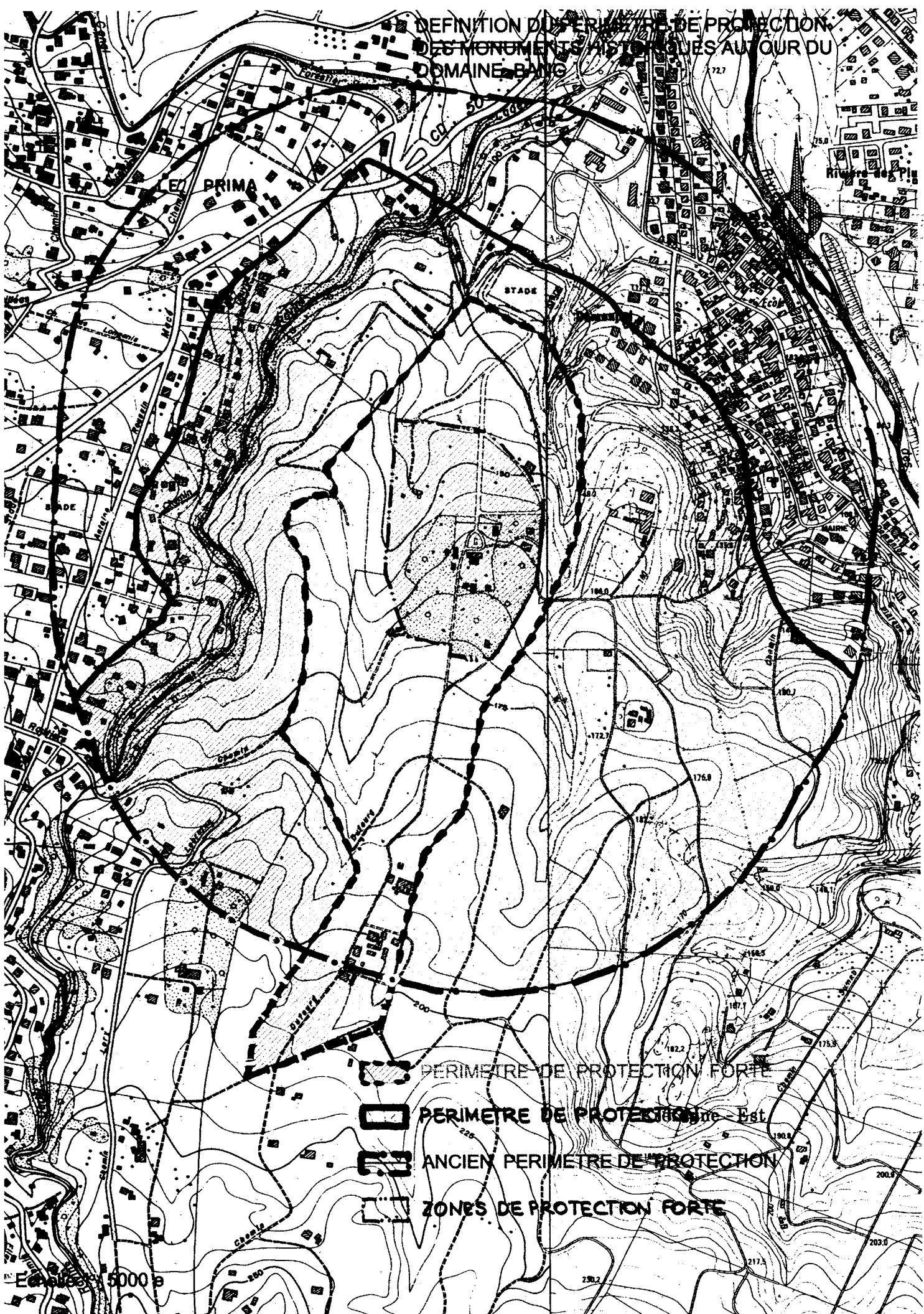
Donne un avis favorable à la proposition de périmètre de protection modifié autour du domaine Bang ci-annexé.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 26 DEC. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DEFINITION DU PERIMETRE DE PROTECTION
DES MONUMENTS HISTORIQUES AUTOUR DU
DOMAINE BANG



PRIMA

STADE

-  PERIMETRE DE PROTECTION FORTE
-  PERIMETRE DE PROTECTION Est
-  ANCIEN PERIMETRE DE PROTECTION
-  ZONES DE PROTECTION FORTE

Echelle 1:5000